

Budget fédéral 2026

Mémoire écrit pour les consultations prébudgétaires

Présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes par
Fiducie nationale du Canada
Association canadienne d'experts-conseils en patrimoine
ICOMOS Canada

National Trust  Fiducie nationale
for Canada du Canada



22 mai 2026

Recommandations

Recommandation 1 :

Que le gouvernement du Canada accorde un investissement ponctuel de 12 millions de dollars afin de constituer un fonds de dotation destiné au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, en vue d'assurer sa préservation à long terme, sa modernisation et son exploitation à titre d'infrastructure culturelle nationale indépendante, sous la responsabilité de la Fiducie nationale du Canada.

Recommandation 2 :

Que le gouvernement réintroduise et adopte une loi sur les lieux patrimoniaux afin d'établir un cadre législatif favorisant l'utilisation continue des lieux patrimoniaux et de reconnaître le Répertoire canadien comme outil fédéral essentiel à cette fin.

1. SOMMAIRE EXÉCUTIF

Rien n'est plus typiquement canadien que nos lieux patrimoniaux. Les trois organisations nationales de conservation du patrimoine soussignées représentent des milliers de professionnels, de propriétaires, de bénévoles, de gestionnaires de sites, de donateurs et de philanthropes, ainsi que des métiers et segments industriels. Le secteur de la conservation du patrimoine protège et prolonge la durée de vie et la valeur des lieux du patrimoine culturel pour les générations futures, en tirant parti de leurs valeurs économiques, environnementales et fonctionnelles.

Le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux (le Répertoire) constitue un élément central de l'infrastructure culturelle nationale. À titre de seul registre pancanadien faisant autorité sur les lieux patrimoniaux reconnus par les autorités fédérales, provinciales, territoriales et municipales, il fournit une assise à l'identité canadienne et à l'activité économique. Il s'agit également d'un outil essentiel de planification et de diligence raisonnable sur lequel s'appuient les architectes, les urbanistes, les ingénieurs, les promoteurs et les organismes de réglementation, appuyant la prise de décisions, les évaluations environnementales et le développement économique local dans toutes les régions du pays.

Nous recommandons une **dotation fédérale ponctuelle de 12 millions de dollars à la Fiducie**

nationale du Canada afin d’assurer de façon permanente la stabilisation, la modernisation et le transfert de la gérance du Répertoire à une organisation nationale indépendante tout en préservant la participation fédérale à la gouvernance et aux normes.

Cette approche produit un rendement mesurable sur l’investissement, assure la continuité du service et s’harmonise avec les priorités fédérales, notamment le gouvernement numérique, la souveraineté des données et l’infrastructure durable.

La dotation permettra au Canada de :

- Sécuriser et préserver de façon permanente les données du Répertoire
- Rétablir un accès public ininterrompu au Répertoire
- Moderniser le système au moyen de technologies actuelles, sécurisées et interopérables
- Établir un cadre de gouvernance inclusif et indépendant
- Intégrer les principes de souveraineté des données autochtones et de réconciliation
- Assurer une viabilité financière à long terme, au-delà des cycles politiques et budgétaires

2. CONTEXTE ET DÉFINITION DU PROBLÈME

Depuis son lancement en 2004, le Répertoire appuie la planification fédérale, provinciale-territoriale et municipale, l’évaluation environnementale, la prise de décisions en matière de conservation, les initiatives de réconciliation, l’éducation touristique et l’accès du public à l’information patrimoniale. Le Répertoire contient un dossier unifié, accessible au public, de plus de 13 500 lieux historiques reconnus par les autorités fédérales, provinciales, territoriales et municipales partout au pays. Il s’agit du seul système pancanadien qui permet aux utilisateurs de découvrir, de comparer et de comprendre les lieux historiques à travers les administrations compétentes. Aujourd’hui, le Répertoire est menacé d’un effondrement imminent.

Le Répertoire fait face à une mise hors service imminente en raison d’une technologie désuète et de la décision du gouvernement fédéral de se retirer de l’hébergement et de l’exploitation du système. Sans intervention, le Canada s’expose à la fragmentation d’un ensemble de données publiques d’importance nationale, à la perte de l’accès public et des fonctions de recherche, à l’érosion de la confiance envers des répliques non officielles et générées par l’IA, ainsi qu’à un risque réputationnel et opérationnel à long terme pour le gouvernement fédéral.

Rôle fédéral

Le Répertoire a été créé dans le cadre de l’Initiative des lieux patrimoniaux selon un modèle collaboratif fédéral-provincial-territorial. Parcs Canada a agi comme intendant fédéral et hôte technique, tandis que les provinces et les territoires conservent la propriété de leurs dossiers respectifs.

Ce modèle a permis d’établir un système national, avec des normes et des pratiques communes. Toutefois, aucun modèle de financement durable à long terme n’a été intégré. Par conséquent, la

plateforme a atteint sa fin de vie sans qu'un mécanisme de remplacement ne soit en place.

Risque actuel pour le gouvernement fédéral

Sans mesure corrective, le gouvernement fédéral fait face à des risques importants :

- **Perte de continuité des données nationales** : plusieurs provinces et territoires comptent sur le Répertoire comme principal moyen d'accès public aux informations relatives aux lieux patrimoniaux. Sa suppression entraînerait des lacunes immédiates dans les services.
- **Défaillance de l'accès public** : l'archivage statique ne répond pas aux besoins du public ni à ceux des professionnels et soulève des préoccupations en matière d'accessibilité et de responsabilité.
- **Incohérence des politiques** : les politiques fédérales en matière de patrimoine et d'évaluation environnementale reposent sur des données fiables et partagées.
- **Risque pour la réputation** : la disparition d'un répertoire national sape la confiance dans la gestion culturelle fédérale.

La situation actuelle constitue un point de défaillance avéré, et non un risque hypothétique.

La valeur du Répertoire

Le Répertoire est :

- Un outil de planification et de diligence raisonnable utilisé par les architectes, les urbanistes, les ingénieurs, les promoteurs immobiliers et les autorités de régulation
- Une ressource de recherche et d'enseignement utilisée par les enseignants, les étudiants et les chercheurs
- Une passerelle publique permettant de comprendre l'histoire du Canada à travers les lieux
- Un instrument de coordination permettant une analyse interjuridictionnelle qu'aucun système provincial ou territorial ne peut reproduire

La participation du public confirme cette valeur. **Une enquête nationale menée début 2026 a recueilli 932 réponses, démontrant que le Répertoire est largement utilisé tant par les professionnels que par le grand public. Plus de 90 % des utilisateurs ont recours à la recherche par localisation, et plus de 70 % considèrent le**

Répertoire comme une source faisant autorité sur laquelle ils comptent pour obtenir des informations précises.

3. JUSTIFICATION STRATÉGIQUE DE L'INVESTISSEMENT FÉDÉRAL

Nécessité d'une intervention fédérale

Dans d'autres pays, les registres fédéraux sont gérés sous l'autorité du gouvernement national. 70 % des Canadiens ayant répondu à une enquête sur l'avenir du Répertoire se disent très préoccupés par la viabilité à long terme du système.

Une approche décentralisée ou axée sur le marché ne permettra pas :

- de garantir l'intégrité ou la fiabilité des données. Cela nécessite un accord formel avec les détenteurs des données (les gouvernements).
- de respecter la souveraineté des données autochtones. Cela nécessite de collaborer avec des partenaires autochtones.
- d'assurer un accès national homogène. Cela nécessite une vision pancanadienne des lieux patrimoniaux et un mandat permettant de répondre aux besoins de toutes les régions du pays, dans les deux langues officielles.
- de garantir la viabilité à long terme. Cela nécessite un financement adéquat et un modèle économique capable de résister aux fluctuations économiques et politiques.

Le gouvernement fédéral peut fournir le capital de base ponctuel nécessaire pour faire évoluer le Répertoire d'un système gouvernemental défaillant vers une infrastructure nationale durable.

Justification du modèle de dotation

Un modèle de dotation ne nécessite qu'un financement fédéral ponctuel, plutôt que des crédits budgétaires récurrents. Il offre une certitude tant au gouvernement qu'au bénéficiaire quant aux obligations financières futures. Une dotation soulage les niveaux de référence ministériels de toute pression à long terme et protège le bénéficiaire contre de futurs cycles d'austérité budgétaire. La demande actuelle de 12 millions de dollars ne représente que la moitié des 24 millions de dollars initialement investis par le gouvernement fédéral dans le Répertoire en 2003.

Par rapport à la poursuite de l'exploitation par le gouvernement fédéral ou à des refontes périodiques du système, la dotation :

- élimine les coûts récurrents pour le gouvernement fédéral
- évite les réinvestissements répétés en capital

- réduit les risques à long terme liés au programme et à la réputation

Pourquoi la Fiducie nationale du Canada

La Fiducie nationale du Canada occupe une position unique pour gérer le Répertoire, car :

- C'est le seul organisme caritatif national ayant pour mission de préserver et de promouvoir les lieux historiques
- Elle bénéficie d'une confiance constante de la part des autorités locales et des organismes de protection du patrimoine
- Elle peut recevoir des financements publics et philanthropiques et utiliser ces deux sources pour soutenir le Répertoire
- Elle possède une expérience dans la gestion de programmes pancanadiens, notamment pour le compte du gouvernement fédéral
- Elle entretient une relation de « confiance » bien établie avec la Couronne fédérale

Occasion stratégique pour le Canada

Le renouvellement du Répertoire par un organisme caritatif canadien de confiance permet de repenser ce dernier en tant qu'infrastructure numérique nationale moderne, conforme aux attentes actuelles en matière de :

- Accessibilité et bilinguisme
- Données ouvertes et interopérabilité
- Partenariat avec les peuples autochtones et souveraineté des données
- Hébergement numérique sécurisé, situé au Canada
- Résilience financière et institutionnelle à long terme

Cette approche offre une **solution durable** au problème du Répertoire. Les sites patrimoniaux sont là pour durer, et il est également nécessaire, à long terme, de disposer d'un système permettant de partager des informations à leur sujet avec les promoteurs immobiliers, les urbanistes, les étudiants et le grand public. Une dotation répond à cette dimension pérenne des lieux patrimoniaux.

Les parties prenantes issues des administrations publiques, des milieux professionnels et des communautés ont exprimé un soutien quasi unanime en faveur du renouvellement du Répertoire plutôt que de laisser celui-ci disparaître.

Ce renouvellement ouvre la voie à de nouvelles approches d'inclusion, fondées sur le

respect et tenant compte des attentes des communautés, tout en préservant l'autorité et la crédibilité du Répertoire.

4. SOLUTION PROPOSÉE

Établir le Répertoire en tant qu'infrastructure nationale indépendante

La proposition recommande de confier la gestion opérationnelle du Répertoire à la Fiducie nationale du Canada, qui le gèrerait comme un programme spécifique, avec :

- des obligations de rendre compte clairement définies envers les partenaires contributeurs ;
- une participation fédérale à la gouvernance (mais pas à la mise en œuvre opérationnelle) ;
- des accords formels de contribution de données ;
- une indépendance financière à long terme.

Une dotation de 12 millions de dollars - Objectifs et impact

Cette dotation de 12 millions de dollars générera des revenus annuels stables destinés à financer :

- Le développement et l'entretien des technologies (environ 46 % des coûts)
- L'hébergement sécurisé et la cybersécurité (environ 27 %)
- La gestion des données et l'assurance qualité (environ 9 %)
- Le personnel essentiel et la gouvernance (environ 18 %)

Le détail des coûts du projet figure dans le rapport intitulé « Une voie à suivre pour le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux » (Claro Solutions, 2026), disponible sur demande.

Valeur publique

La valeur publique du projet se traduit par :

- **Infrastructure nationale** : le Répertoire modernisé constituera une pierre angulaire pour la conservation du patrimoine, l'aménagement du territoire, l'éducation et le tourisme.
- **Valeur économique** : il soutient le secteur immobilier, la rénovation et le développement économique local, tout en créant directement des emplois dans les secteurs des technologies de l'information et des associations caritatives.
- **Identité culturelle** : il préserve et met en valeur toute la diversité du patrimoine canadien pour les générations futures.

- **Durabilité** : la dotation garantit la résilience face aux cycles politiques et économiques, assurant une gestion stable et à long terme.

5. ALIGNEMENT SUR LES PRIORITÉS FÉDÉRALES

Le Répertoire canadien contribue à renforcer l'identité nationale. Les lieux historiques définissent les communautés et façonnent la perception que nous avons de nous-mêmes et de notre place dans le monde. Un accès aisé aux informations concernant les phares et les silos à céréales, les gares ferroviaires et les modestes habitations des immigrants contribue à forger une vision commune de ce que nous sommes en tant que Canadiens, ainsi que des expériences et des valeurs qui ont façonné notre identité nationale.

Cette proposition contribue à la réalisation d'objectifs fédéraux clés, notamment :

- **Administration numérique** : des plateformes modernes, sécurisées et accessibles
- **Responsabilité budgétaire** : un investissement ponctuel plutôt qu'une charge financière récurrente
- **Construction de nation** : la préservation d'une infrastructure culturelle commune
- **Collaboration intergouvernementale** : le respect des compétences juridictionnelles
- **Réconciliation** : la gouvernance autochtone et la souveraineté en matière de données

6. CONCLUSION

La Fiducie nationale du Canada, l'Association canadienne d'experts-conseils en patrimoine et ICOMOS Canada demandent respectueusement :

- **Un investissement fédéral ponctuel de 12 millions de dollars destiné à constituer une dotation pour le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, afin d'assurer sa préservation à long terme, sa modernisation et son fonctionnement en tant qu'infrastructure culturelle nationale indépendante du gouvernement, sous la responsabilité de la Fiducie nationale du Canada.**

Cette décision permettrait d'éliminer un risque fédéral persistant et de préserver un bien national pour les générations futures. Le Canada a aujourd'hui l'occasion de faire en sorte que le Répertoire canadien des lieux historiques reste une ressource publique fiable pour les générations à venir, en tant que fondement moderne, inclusif et résilient du patrimoine

canadien.

Le Répertoire est largement reconnu comme une ressource publique essentielle. Son importance est telle qu'on ne peut se permettre de le laisser disparaître. La question qui se pose au gouvernement fédéral n'est pas de savoir s'il doit exister, mais s'il doit exister de manière fiable, faisant autorité et permanente. Les Canadiens attendent du gouvernement fédéral qu'il fasse preuve de leadership pour assurer la poursuite de son fonctionnement. Une dotation unique constitue la solution la plus responsable et la plus tournée vers l'avenir.

Afin d'optimiser l'impact de cet investissement, la recommandation n° 2 préconise la réintroduction et l'adoption d'une loi sur les lieux historiques, afin de créer un cadre législatif permettant la préservation et l'utilisation continue des lieux patrimoniaux et d'instaurer le Répertoire canadien en tant qu'outil fédéral.

Par ailleurs, nous soutenons les recommandations formulées par l'Association des musées canadiens et le Cercle du patrimoine autochtone dans leur mémoire prébudgétaire pour 2026, qui préconisent le rétablissement du financement du Programme d'aide aux musées, l'investissement dans les droits en matière de patrimoine culturel défendus par les Autochtones, ainsi que la stabilisation de l'emploi des jeunes dans le secteur du patrimoine grâce au programme « Jeunesse Canada au travail ».

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées,



Adam Hatch

Président

Association canadienne d'experts-conseils en
patrimoine

ed_dg@cahp-acecp.ca



Mario Santana Quintero, PHD

Président

ICOMOS Canada

secretariat@icomos.canada.ca



Patricia Kell, DPhil

Directrice générale

Fiducie nationale du Canada

pkell@nationaltrustcanada.ca

À propos des organisations



Créé en 1973, la **Fiducie nationale du Canada** est l'organisme de bienfaisance national de premier plan consacré à la conservation et à la promotion des endroits historiques du Canada. La Fiducie croit que les lieux patrimoniaux servent de catalyseurs à des communautés fortes, car ils favorisent l'identité, stimulent l'activité économique, renforcent le sentiment d'appartenance, font progresser la réconciliation, soutiennent la résilience face au changement climatique et favorisent le bien-être.



L'**Association canadienne d'experts-conseils en patrimoine (ACECP)** est une organisation nationale composée de membres qui sert les professionnels qualifiés du patrimoine dans les secteurs public, privé et à but non lucratif. L'ACECP établit des normes de pratique, partage des connaissances sur la conservation du patrimoine et soutient la participation des professionnels du patrimoine chaque fois que des lieux ayant une valeur patrimoniale sont identifiés, préservés, restaurés et réhabilités.



ICOMOS Canada est le comité national canadien du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS). Depuis 1975, ICOMOS Canada est à l'avant-garde du mouvement en faveur de la conservation du patrimoine au Canada et à l'étranger, contribuant activement au développement de la théorie et de la pratique de la conservation du patrimoine culturel.